Nicolas Lejman

O Publié le mardi 20 juillet 2021 à 22h03













C'est une décision attendue qu'a prise le conseil communal d'Assesse ce lundi soir : le chemin de terre que les entreprises Nonet et Sotraplant voulaient supprimer sera conservé. Un revers pour les deux partenaires qui avaient introduite cette demande afin de pouvoir y construire une centrale d'enrobage, au croisement de la N4 et de la E411, à environ 250 mètres des premières habitations du village de Sart-Bernard.

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.



Depuis sa présentation au public, le projet de l'association d'entreprises "Les Enrobés Namurois" se heurte à une levée de boucliers de la part de riverains mais également des autorités communales : "Nous le redisons aujourd'hui, c'est un endroit tout à fait inapproprié, assène le bourgmestre Jean-Luc Mosseray. Nous voulons préserver le caractère rural de notre commune qui n'a pas vocation à accueillir une activité industrielle de ce type, sans compter le trafic des camions, le bruit, les odeurs et les émanations toxiques qui ne manqueront pas de s'échapper du site".

Un recours possible

Du côté de l'entreprise Nonet, on accueille sans grande surprise cette décision mais non sans s'étonner des arguments avancés : "Nous voulions simplement faire coïncider la réalité administrative avec celle du terrain, car le sentier qui est référencé sur certaines cartes n'existe en fait pratiquement plus" explique Aurélien Nonet, porteur de projet, "Nous étions également disposés à intégrer la création d'un nouveau sentier dans la zone, notre projet n'est certainement pas conçu contre la mobilité douce".

Pour autant, cela signifie t-il que le projet est abandonné ? "Pas du tout, rétorque Aurélien Nonet. Nous continuons de croire en la possibilité de réaliser notre projet à cet emplacement." En effet, un recours reste possible auprès de Willy Borsus, le ministre wallon de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire qui pourrait encore casser la décision communale.

À ce stade, Les Enrobés Namurois disent "*prendre acte*" de cette volonté de préserver le sentier et se donnent "le temps de la réflexion" concernant la suite de la procédure.